



**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU**  
**13 mars 2011**  
**à Bormes-la-Favière**

Ce dimanche très pluvieux n'a pas empêché plus de 20 personnes à participer à cette journée. Nous avons eu le plaisir d'accueillir des nouveaux adhérents.

Absents excusés: les familles GIRAUD Jean-Marc, RIBOUCHON, DARLET, GUICHARD, MEUNIER.

À midi, un apéritif copieux a été servi à tous les présents, suivi d'un repas que chacun avait apporté.

Après le café, nous sommes passés aux choses plus sérieuses, dont la constitution d'un nouveau bureau :

Présidente : personne ne se présentant, Madame LACROIX Liliane a bien voulu continuer ses fonctions

Trésorier : M. Pierre SARGÈS, CD des Bouches-du-Rhône

Secrétaire : Mme Francine CHATOUX s'est proposée et a été élue à l'unanimité.

Membres de droit : Mmes M. CHEVALIER Jean-Louis

DUCOURNEAU Louis

HUET Colette

LACROIX Didier

LEPINE François

MASSE André

MERIDIANO Jean-Claude

RABBIA André

SUAREZ Marc

VICAT Robert

Avant de passer au thème de réflexion "la place de l'enfant au sein du GCU", Monsieur Jean-Louis CHEVALIER nous a donné quelques explications sur les modifications des statuts : fusion des deux titres de délégués (C.D. et P.A.D.) en un seul (**correspondant territorial**).

Ce délégué sera élu par l'assemblée de l'antenne départementale lors de sa réunion annuelle en 2012. Pourront devenir correspondants territoriaux les correspondants départementaux ou les présidents d'antennes actuels ou d'autres adhérents qui se proposeront. L'antenne devra ensuite proposer à l'agrément du conseil d'administration l'adhérent élu pour devenir correspondant territorial. Si vous êtes intéressés, n'oubliez pas, lors de la prochaine réunion de l'antenne de faire acte de candidature.

## Thème de réflexion : La place de l'enfant au sein du GCU

De la discussion, quelques remarques ont été retenues :

- Une certaine défaillance des parents au point de vue de la sécurité : très souvent d'autres membres du GCU doivent intervenir en l'"absence " des parents.
- Il n'est pas rare de se faire agresser par les parents lors d'une remontrance ou du secours d'un enfant tombé.
- Il faut savoir que le "délégué des jeunes" élu en assemblée des campeurs n'a aucune responsabilité pénale.
- Il existe un problème pour les ados entre 12 et 15 ans : les infrastructures manquent sur certains terrains par défaut de place.
- Il est rappelé que 35 € par semaine sont à la disposition des responsables pour acheter du petit matériel (feutres, ramettes de papier pour dessins d'enfants par exemple). Il est évident qu'il faut fournir une facture comme justificatif.

Pas de questions diverses mais nous avons pris le temps d'expliquer à nos nouveaux adhérents comment fonctionnait le GCU.

Ensuite nous avons dégusté des tartes variées, le tout arrosé d'un crémant

Nous nous sommes quittés vers 17 h.

BONNES VACANCES À TOUTES ET À TOUS

Liliane LACROIX  
Présidente de l'Antenne 13-83  
[Liliane-lacroix@modulonet.fr](mailto:Liliane-lacroix@modulonet.fr)  
06 15 74 51 01

Pierre SARGÈS  
CD des Bouches-du-Rhône  
[sarges\\_pierre@yahoo.fr](mailto:sarges_pierre@yahoo.fr)  
06 60 69 14 44